

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 26 janvier 2015

Délibération n° 2015-0079

commission principale:

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

Objet : Commission d'appel d'offres du groupement de commande pour l'élaboration d'un modèle de déplacements multimodal partenarial avec l'Etat, le Département du Rhône, la Région Rhône-Alpes et

le SYTRAL - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction planification et

politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président: Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 13 janvier 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 29 janvier 2015

Présents: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mmes Ait-Maten, Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Piantoni, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés: M. Brachet (pouvoir à M. Collomb), Mme Cardona (pouvoir à M. Rousseau), M. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Belaziz, M. Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Burricand (pouvoir à Mme Ghemri), MM. Coulon (pouvoir à M. Le Faou), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), Peytavin (pouvoir à M. Bravo), Picard (pouvoir à M. Millet), Servien (pouvoir à Mme Millet), Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 26 janvier 2015

Délibération n° 2015-0079

commission principale:

objet: Commission d'appel d'offres du groupement de commande pour l'élaboration d'un modèle de déplacements multimodal partenarial avec l'Etat, le Département du Rhône, la Région Rhône-Alpes et le SYTRAL - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction planification et politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

En 2012, l'Etat, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, la Communauté urbaine de Lyon et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) ont souhaité élaborer et faire vivre un modèle multimodal des déplacements commun et partagé, à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise.

L'objectif est de disposer d'un outil performant permettant l'évaluation et la comparaison de scénarios de planification(s) urbaine(s) sur les différents réseaux de transports afin d'aider les décideurs dans l'élaboration des politiques urbaines.

Ce modèle aura vocation à répondre à des enjeux stratégiques de transports à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise, à l'échelle du schéma de cohérence territoriale (SCOT), à l'échelle de l'agglomération lyonnaise, ou bien à l'échelle d'un pôle stratégique (ex : Part-Dieu).

L'intérêt d'un tel outil sera d'évaluer la demande et les usages de déplacements sur le territoire de l'aire métropolitaine lyonnaise à moyen (~2020) et à long termes (~2030 et au-delà) en s'appuyant sur :

- des hypothèses d'évolution des populations, des emplois, des réseaux et des comportements de mobilité.
- une représentation mathématique et informatique de la réalité (un modèle).

Cet outil permettra ainsi d'estimer la demande de déplacements sur les différents modes (voiture, train, transports en communs collectifs urbains, modes doux).

Le projet consiste en :

- l'élaboration du modèle en tant que tel, qui repose sur la création d'un outil informatique permettant de simuler les comportements de mobilité sur le territoire,
- un recalage de cet outil en fonction des enseignements de l'enquête ménage déplacements (EMD) prévue en 2015.
- une prestation de maintenance et de mise à jour de l'outil assurée par le prestataire responsable du calage, pendant 3 ans après la mise en production,
- une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Pour ce faire, les 4 partenaires que sont, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, la Communauté urbaine de Lyon et le SYTRAL ont établi 2 conventions :

- une convention de partenariat précisant les droits et devoirs de chacun des partenaires dans le cadre du projet,
- une convention de groupement de commandes définissant les modalités d'organisation des achats du groupement.

La Communauté urbaine de Lyon a été désignée comme coordonnateur ayant la qualité de pouvoir adjudicateur pour la passation et l'exécution du ou des marchés. Elle est chargée par les parties à la convention de signer, notifier et exécuter l'ensemble des marchés en leur nom, conformément à l'article 8 VII-2nd du code des marchés publics.

Les marchés visant à l'élaboration du modèle de simulation des déplacements relèvent de la procédure d'appel d'offres définie à l'article 33 et dont le régime est fixé par les articles 57 à 64 du code des marchés publics.

Modalités de représentation

Conformément à l'article 8-III du code des marchés publics, il a été institué une commission d'appel d'offres afin de procéder aux opérations de sélection et de choix des cocontractants.

Conformément à l'article 8-III-1° et 2°, sont membres de la commission d'appel d'offres du groupement :

- un représentant de la commission d'appel d'offres du Département du Rhône, élu parmi ses membres ayant voix délibérative,
- un représentant de l'Etat, désigné par monsieur le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL),
- un représentant de la commission d'appel d'offres de la Région Rhône-Alpes, élu parmi ses membres ayant voix délibérative,
- un représentant de la commission d'appel d'offres du SYTRAL, élu parmi ses membres ayant voix délibérative,
- un représentant de la commission d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon, élu parmi ses membres ayant voix délibérative.

Cette commission est présidée par le représentant de la Communauté urbaine de Lyon.

La Métropole se substituant à la Communauté urbaine de Lyon, dispose donc d'un siège de titulaire et d'un siège de suppléant ;

Vu ledit dossier;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne monsieur Gérard Claisse en tant que titulaire et monsieur Arthur Roche en tant que suppléant pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes pour l'élaboration d'un modèle de déplacements multimodal partenarial avec l'Etat, le Département du Rhône, la Région Rhône-Alpes et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL).

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 février 2015.